

Information Prévention

Gros plan sur... l'incendie

> **Le constat** - Les incendies domestiques en France

> **Les solutions** - Diminuer le risque d'incendie

> Le constat

Les incendies domestiques : encore trop fréquents !

Plus de 98.000 incendies par an.

L'incendie domestique représente un grave problème en France avec un bilan alarmant. En effet, les assureurs constatent chaque année une nette augmentation de ces drames souvent lourds de conséquences. Car quand il ne tue pas, l'incendie entraîne chez les victimes de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.



Un Français sur trois serait victime d'un incendie au cours de sa vie...

A l'appui des statistiques, force est de constater que de nombreux accidents pourraient être évités grâce à l'application de quelques conseils de prévention.

Il est important d'identifier les sources potentielles de risques d'incendie dans la maison. Aussi, vous trouverez dans ce document, les règles élémentaires de sécurité à respecter à la maison et les gestes à ne pas faire.

Ces réflexes simples peuvent sauver la vie de vos proches ou éviter de graves blessures.



La sécurité incendie : un enjeu permanent

1^{ère} cause de décès chez les victimes d'incendie : l'intoxication par la fumée

Lorsqu'un incendie se déclare, la propagation des fumées précède toujours celle des flammes. Contrairement à certaines idées reçues, c'est par conséquent l'asphyxie provoquée par la fumée qui est la première cause de mortalité, notamment la nuit lorsque les victimes sont endormies.

Le détecteur de fumée...

▶ **Un moyen de prévention indispensable**

Facile à poser et simple d'utilisation, le détecteur se déclenche en émettant un signal sonore dès la formation de fumée dans une pièce. Vous disposez alors de trois minutes pour maîtriser à temps le départ du feu ou, à défaut, fuir sans être victime des émanations.

▶ **Une obligation...**

Convaincu sur la nécessité d'intervenir en matière de prévention, le Sénat a approuvé en première lecture le 25 janvier 2007, la loi visant à rendre obligatoire l'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée. D'ici à 5 ans, toutes les habitations devront être équipées. Cette mesure devrait permettre de réduire de moitié le nombre de victimes.

Dernière minute... les bougies : à l'origine d'un nombre grandissant d'incendies chez les particuliers !

Chaque année, les règles de sécurité contre les incendies sont rappelées mais selon les dernières statistiques, on compte plus de 30 incendies par jour qui résultent d'inattention, d'imprudence ou de comportements négligents.

Se servir de bougies a toujours présenté un risque important d'incendie : bougies près de rideaux, proches du sapin de Noël, enfants jouant avec, bougies de faible hauteur sur une table...



Diminuer les risques d'incendie chez vous, c'est possible !



> Les solutions

30 % des incendies dus à une installation électrique défectueuse.

Les installations anciennes sont très dangereuses. Si votre installation électrique a plus de 10 ans, faites-la vérifier par un professionnel. Un tel contrôle est d'ailleurs obligatoire tous les 25 ans.

- ▶ **Faites poser un dispositif différentiel** à haute sensibilité (inférieur à 30mA) protégeant les personnes et votre installation.
- ▶ **Faites changer tout matériel endommagé** : fils dénudés, prises cassées, appareils défectueux, ampoule halogène sans protection...
- ▶ **Évitez de surcharger les prises électriques**. Ne branchez jamais téléviseur, chaîne hi-fi, halogène... sur une même prise. Au besoin, faites installer des prises électriques supplémentaires.

La **multiprise** utilisée en excès surchauffe et altère l'installation, provoquant alors court-circuit et étincelles.

- ▶ **Évitez les rallonges** ou utiliser des prolongateurs NF avec éclipses de sécurité. Ne pas les dissimuler sous un tapis ou la moquette.
- ▶ **Faites vérifier la puissance de votre compteur électrique par un électricien** en cas d'ajout d'appareils électroménagers à forme consommation.

Ne faites pas fonctionner vos appareils sans surveillance, et notamment la nuit (machine à laver, sèche linge...). Ne laissez pas vos appareils en veille (TV, magnétoscope...).

11 % des incendies provoqués par un feu de cheminée

Un feu de cheminée se propage en seulement quelques secondes. Il est généralement dû à des négligences et au mauvais entretien.

- ▶ **Avant la saison de chauffe, le ramonage professionnel est obligatoire**. Un 2^e ramonage est recommandé au milieu de l'hiver, en cas d'usage intensif. Si une trop grande quantité de suie s'accumule, elle peut s'enflammer avec la chaleur. **Le meilleur procédé reste le ramonage mécanique, avec un « hérisson », effectué par des professionnels**. Le ramonage par aspiration ou produits chimiques restent insuffisants.
- ▶ **Ne chargez pas trop le foyer**. Brûlez le bois quand il est bien sec pour ne pas encrasser prématurément le conduit. Évitez les résineux, qui projettent des escarbilles, et les bois peints, toxiques à la combustion.
- ▶ **Ne faites pas de feu en fin de soirée** qui risquerait de couver pendant la nuit. Vérifiez toujours que le feu est bien éteint avant d'aller vous coucher.
- ▶ **Placez un pare-feu devant la cheminée** pour éviter que des particules enflammées n'atterrissent sur le tapis ou le parquet. Ne faites surtout pas sécher de linge à proximité.

Ne laissez jamais un feu de cheminée sans surveillance !



En cas d'urgence :

18 : Pompiers

15 : SAMU

112 : n° urgence européen

Numéros accessibles d'une cabine, d'un portable, d'un fixe sans avoir besoin de carte d'abonnement ou de forfait.

Programmez-les sur votre téléphone.

> Des gestes simples aussi...

Avec les bougies, évitez les risques d'incendies :

- ▶ **Placez les bougies sur une surface stable**, loin de tout objet qui pourrait les faire tomber ou qui pourrait prendre feu.
- ▶ **Ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance** surtout avec la présence d'enfants.
- ▶ **Placez les bougies à un endroit loin** des courants d'air, rideaux, enfants et animaux domestiques
- ▶ **Éteignez les bougies** avant de quitter la pièce ou aller se coucher car **70% des incendies se déclarent la nuit...**